



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-RID-22045
21.12.2022**

Original : FR DE EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX
ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

**Corrections aux modifications au RID (annexe de l'appendice C à la Convention)
adoptées par la Commission d'experts du RID à sa 57^e session**

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit.

Quelques erreurs manifestes additionnelles ont été constatées dans les versions française, allemande et anglaise des modifications au RID (annexe de l'appendice C à la Convention) adoptées par la Commission d'experts du RID à sa 57^e session et annoncées dans la notification du dépositaire NOT-RID-22035 du 1^{er} juillet 2022. Elles sont regroupées dans l'annexe à la présente et publiées sur le site Internet de l'OTIF sous Activités > Marchandises dangereuses > Notifications.

Toutes les corrections sont prises en compte dans l'édition en ligne du RID 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



(Wolfgang Küpper)

Secrétaire général

Annexe : Rectificatif N^O 2 aux textes de notification OTIF/RID/NOT/2023 du 1^{er} juillet 2022

RECTIFICATIF N° 2
aux textes de notification OTIF/RID/NOT/2023 du 1^{er} juillet 2022

PARTIE 3

Chapitre 3.2

Tableau A Dans le premier tableau d'amendements, pour le No ONU « 1197 (toutes les rubriques) », dans la colonne « Colonne », remplacer « (1) » par :

« (2) ».

PARTIE 4

Chapitre 4.3

4.3.3.2.5 [La correction dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]
